



Statistique Canada
 Centre canadien de la statistique juridique
ENQUÊTE SUR L'AIDE JURIDIQUE
 2003-2004

€ Loi sur la statistique, L.R.C. 1985, c. S19
 € Confidentiel une fois rempli
 € STC/CCJ-160-60104; CCJS/55452-3

OBJECT DE L'ENQUÊTE SUR L'AIDE JURIDIQUE

L'Enquête sur l'aide juridique a pour but de fournir des renseignements nationaux se rapportant aux questions que doivent aborder les décideurs gouvernementaux, les administrateurs de l'aide juridique et le grand public. L'enquête vise les données sur les services fournis ou financés en tout ou en partie par les régimes d'aide juridique. Bien que votre participation à cette enquête soit volontaire, votre coopération est importante afin que les renseignements recueillis puissent être les plus exacts et les plus complets possible.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Veuillez remplir et retourner le questionnaire d'ici le **11 juin 2004**.
2. Veuillez consulter le **Guide de déclaration** pour prendre connaissance des définitions employées dans l'enquête et des directives concernant les éléments à évaluer et comment les consigner. S'il y a des écarts par rapport aux définitions de l'enquête, veuillez les indiquer à la section Remarques qui suit chaque question. Veuillez également indiquer dans la section Remarques tout changement quant à la prestation des services d'aide juridique dans votre secteur de compétence qui peut avoir eu une incidence sur les données de cette année.
3. Veuillez inscrire un chiffre dans toutes les cases. Si vous ne pouvez pas déclarer de chiffre dans une case particulière, veuillez entrer l'un des éléments suivants :

- 0** lorsque le montant est égal à zéro;
- X** lorsque le chiffre n'est pas connu pour votre secteur de compétence (p. ex. la ventilation de toutes les demandes selon les affaires criminelles et civiles n'est pas accessible dans les sources de données des secteurs de compétence, bien que celles-ci soient pertinentes);
- N** lorsque le chiffre ne s'applique pas à votre secteur de compétence (p. ex. le nombre d'avocats de pratique privée lorsque le régime d'aide juridique est exclusivement un régime d'assistance judiciaire).

4. Tous les montants doivent être déclarés en **milliers de dollars**.
5. Veuillez sauvegarder la version électronique du questionnaire rempli sur une disquette et l'envoyer à l'adresse suivante :

Katie Davis
 Programme des tribunaux
 Centre canadien de la statistique juridique
 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats
 Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Si vous ne pouvez utiliser ce mode de transmission, veuillez envoyer la version imprimée du questionnaire rempli par télécopieur à :

Katie Davis
 Programme des tribunaux
 Téléc. : (613) 951-6615
 Tél. : (613) 951-6623

PARTIE 1 : RECETTES, DÉPENSES ET EFFECTIF

QUESTION 1

Quelles ont été les recettes du régime tirées des sources suivantes au cours de l'exercice financier 2003-2004 (en milliers de dollars)?

	Recettes
Contributions gouvernementales	
Intérêts des comptes en fiducie des avocats	
Contributions des avocats	
Contributions des bénéficiaires et recouvrements des coûts	
Autres (préciser ci-après) :	

TOTAL	0

Les recettes représentent-elles : la comptabilité de caisse ou _____
la comptabilité d'exercice _____

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

QUESTION 2

Quelles ont été les dépenses directes du régime au cours de l'exercice financier 2003-2004 (en milliers de dollars)?

	Dépenses directes au chapitre des services juridiques		
	Personnel du régime	Cabinets d'avocats de pratique privée	Total
Affaires criminelles — lois fédérales			
Adultes			0
Jeunes			0
Total partiel (fédérales) (A)	0	0	0
Lois provinciales et territoriales (B)			0
Affaires civiles			
Famille			0
Autre			0
Total partiel (civiles) (C)	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES DIRECTES AU CHAPITRE DES SERVICES JURIDIQUES (A)+(B)+(C)	0	0	0

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

QUESTION 5

Pendant l'exercice financier 2003-2004, combien d'avocats de pratique privée, membres du Barreau, ont assuré la prestation de services d'aide juridique pour le compte du régime? (inclure les notaires)

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

PARTIE 2 : CARACTERISTIQUES DES CAS

QUESTION 6

Combien de demandes d'aide juridique ont été reçues au cours de l'exercice financier 2003-2004?
Par demande, on entend une demande officielle présentée par écrit. Ne pas inclure le service des avocats nommés d'office, ou les services rendus au comptoir d'accueil des bureaux d'aide juridique ou par téléphone.

Affaires criminelles — lois fédérales

- Adultes
- Jeunes
- Total partiel (fédérales) (A)

Lois provinciales et territoriales (B)

Affaires civiles

- Famille
- Autre
- Total partiel (civiles) (C)

TOTAL DES DEMANDES (A)+(B)+(C)

Nombre de demandes reçues

0
0
0

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

Pour information seulement

QUESTION 7

Combien de demandes d'aide juridique ont été rejetées au cours de l'exercice financier 2003-2004 et pour quelles raisons?

Inclure les demandes pour lesquelles aucun service n'a été approuvé, ainsi que les demandes refusées pour service complet qui ont par après fait l'objet de services sommaires. S'il y a plus d'un motif de refus, choisir le motif majeur.

Nombre de demandes rejetées

	Inadmissibilité financière	Raisons liées à l'applicabilité	Mérite insuffisant	Non-conformité ou abus	Autre(s) raison(s)	Total
Affaires criminelles — lois fédérales						0
Lois provinciales et territoriales						0
Affaires civiles (famille)						0
Affaires civiles (autre)						0
Total partiel (civiles)	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEMANDES REJETÉES	0	0	0	0	0	0

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

QUESTION 8

Combien de demandes de services complets d'aide juridique ont été approuvées et attribuées à des AVOCATS SALARIÉS pendant l'exercice financier 2003-2004 pour chacune des catégories suivantes?

Ne pas inclure les services sommaires (y compris les avis juridiques écrits) ou les services d'avocats nommés d'office.

Affaires criminelles — lois fédérales

Adultes

Jeunes

Total partiel (fédérales) (A)

Lois provinciales et territoriales (B)

Affaires civiles

Famille

Autre

Total partiel (civiles) (C)

TOTAL DES DEMANDES DE SERVICES COMPLETS APPROUVÉES (A)+(B)+(C)

Nombre de demandes approuvées

	0
	0
	0

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

QUESTION 13

Pendant l'exercice financier 2003-2004, combien de demandes de services à la suite d'appels interjetés par les clients ont été approuvées et combien ont été rejetées? Par appel, on entend un appel interjeté par suite d'une décision d'un tribunal de première instance ou d'un tribunal administratif; il ne s'agit pas d'un appel interjeté par suite du refus d'une demande.

Nombre d'appels

	Demandes d'appels approuvées	Demandes d'appels réfus	Total de demandes d'appels
Affaires criminelles — lois fédérales			0
Affaires civiles			0
TOTAL DES APPELS	0	0	0

Remarques ou écarts par rapport au Guide de déclaration (préciser ci-après)

RÉPONDANT :

Province ou territoire : _____

Personne-ressource : _____

N° de téléphone : _____

Date : _____

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION À
L'ENQUÊTE SUR L'AIDE JURIDIQUE